



## Jugement tribunal conséquence

Par **Anoue**, le **08/03/2021** à **04:35**

Bonjour j ai contracté un prêt immobilier en 2015 mais en 2017 j ai eu mes premiers impayés, on m a signifié ma déchéance de terme, malgré mes demandes d arrangement, En décembre 2020 il apparaît que j ai été condamnée par tribunal a payer totalité. D autre part les documents ne m ont pas été attribué. Autre chose depuis 2017 je versé quand même régulièrement mes mensualités.que dois je faire?

Par **youris**, le **08/03/2021** à **10:49**

bonjour,

avez-vous changé d'adresse, depuis ces dernière sannées sazns en informé votre créancier.

votre créancier n'a aucune obligation de vous accorder des arrangements.

par contre vous pouvez demander à un juge un délai de grâce.

vous indiquez avoir repris vos remboursements mais avez-vous remboursé vos impayés ?

salutations